



LA FRANCE ET LA SÉCURITÉ EN INDO-PACIFIQUE

Préface de la ministre des armées



La France porte une attention particulière à la zone Indo-Pacifique, dont la stabilité est primordiale pour la sécurité internationale, comme souligné par La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017.

Ainsi, dans l'espace Indo-Pacifique, la Corée du Nord défie la communauté internationale en conduisant des essais nucléaires et balistiques en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'affirmation militaire d'un nombre croissant de puissances, établies ou émergentes, pose de nombreux défis au multilatéralisme et renforce l'instabilité et l'imprévisibilité auxquelles nous sommes confrontés.

Le terrorisme, qui a durement frappé l'Europe ces dernières années, se recompose et s'étend à l'Indo-Pacifique. Ce développement inquiétant nécessite une mobilisation conjointe.

Le domaine maritime demeure un espace de tensions avec la remise en cause par certains États de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et la persistance d'actes de piraterie.

Enfin, les conséquences du changement climatique et les dégradations environnementales concernent particulièrement la zone Indo-Pacifique, jusqu'en Antarctique, et aggravent les risques sécuritaires.

Ces défis majeurs ne peuvent être surmontés que par la voie de la coopération. Le maintien de la stabilité de l'Indo-Pacifique – source de prospérité globale grâce à son dynamisme économique, sa croissance démographique et sa capacité d'innovation technologique – est essentiel et doit s'inscrire dans le cadre d'un ordre international fondé sur le dialogue et le respect des règles établies sur des bases multilatérales.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et membre fondateur de l'Union européenne, et de l'OTAN, la France joue un rôle spécifique sur la scène internationale. Nation de l'océan Indien et du Pacifique, par ses territoires et sa population, la France occupe une place particulière dans cette région du monde, des côtes africaines à la façade Pacifique des Amériques. Elle y entretient en permanence des forces de souveraineté et de présence, pour défendre ses intérêts et contribuer à la stabilité de la région aux côtés de ses partenaires tels que l'Inde, l'Australie, les États-Unis, le Japon ou encore la Malaisie, Singapour, la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et le Vietnam.

Avec la loi de programmation militaire 2019-2025, la France a entamé une remontée en puissance exceptionnelle de son outil de défense afin de l'adapter à l'évolution des défis sécuritaires. Ces derniers rendent également indispensable l'accompagnement capacitaire de nos partenaires.

Ce document est une nouvelle édition de « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », parue en 2016. Il illustre la politique de défense et de sécurité de la France en Indo-Pacifique et témoigne de la continuité de notre engagement à développer, sur le long terme, des liens forts avec les États de la région, au bénéfice de la sécurité collective.

Florence Parly

La sécurité en Indo-Pacifique, un enjeu stratégique pour la France

L'Indo-Pacifique concentre 60% de la population mondiale et un tiers du commerce international. Sa stabilité est essentielle : toute crise ou conflit dans cette zone serait susceptible de porter gravement atteinte aux intérêts de la France et de l'Europe.

L'Indo-Pacifique constitue un espace géographique maritime et terrestre, animé par des interactions autour de centres de gravité stratégiques – Inde, Chine, Asie du Sud-Est, Australie. Il englobe les océans Indien, Pacifique et Austral et forme un continuum sécuritaire s'étendant des côtes est-africaines à la façade occidentale des Amériques.

La France est présente au sud de l'océan Indien avec les îles de Mayotte et de La Réunion, les îles Eparses et les terres australes et antarctiques françaises. Elle l'est aussi dans le Pacifique avec ses territoires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et à Clipperton. Ses forces de souveraineté outre-mer et ses implantations militaires permanentes lui permettent d'assurer ses responsabilités sécuritaires de puissance riveraine de l'Indo-Pacifique.

Cette région n'est pas épargnée par la montée des tensions à l'échelle internationale.

Le terrorisme demeure une préoccupation majeure et immédiate. Malgré les avancées militaires au Levant, la menace se recompose et s'étend à de nouvelles régions, en prospérant sur les situations de chaos, de guerre civile et sur les fragilités des États. La France est engagée en première ligne dans la lutte internationale contre le terrorisme, aux côtés d'États de l'Indo-Pacifique, sur des théâtres d'opération situés en Afrique et au Levant.

Le multilatéralisme connaît une remise en cause croissante, en particulier en Indo-Pacifique. Certaines grandes puissances font le choix d'une posture privilégiant ouvertement les rapports de force, ce qui génère de l'inquiétude et de l'incertitude à l'échelle internationale. La polarisation croissante de la région menace le maintien d'un ordre multilatéral qui a permis la prospérité économique de l'Indo-Pacifique.

L'effet multiplicateur des menaces du changement climatique concerne directement l'Indo-Pacifique. Les pays les plus vulnérables verront leurs perspectives de croissance économique fortement réduites, alors que les États les plus résilients, du fait de leur taille ou de leur puissance, bénéficieront d'un avantage géostratégique.

La France en Indo-Pacifique en chiffres

465 422 km² (avec la Terre Adélie) en océan Indien et dans le Pacifique.

Près de 9 millions de km² de zone économique exclusive (2^{ème} ZEE mondiale) en Indo-Pacifique.

1.5 million de ressortissants sur les départements et territoires d'outre-mer.

Au moins 200 000 expatriés dans les États de l'Indo-Pacifique.

En 2017 :

La France a exporté pour un total de 64 185 millions d'euros vers l'Indo-Pacifique (hors matériel militaire) soit 33,7% de ses exportations hors Union européenne (14% au total).

La France a importé pour un total de 93 049 millions d'euros en provenance de l'Indo-Pacifique (hors matériel militaire) soit 41% de ses importations hors UE (17% au total).

LA FRANCE EN INDO-PACIFIQUE

Stock des investissements directs étrangers de la France en Indo-Pacifique (2016) – 125 Md€

Stock des investissements directs étrangers d'Indo-Pacifique en France (2016) – 35 Md€

Indo-Pacifique = 17 % des importations françaises en total des marchandises (hors matériel militaire)

Indo-Pacifique = 14 % des exportations françaises en total des marchandises (hors matériel militaire)

Mayotte - La Réunion - Îles Éparses
ZEE : 1 026 037 km²
1 058 065 hab.

Glorieuses
Mayotte
Juan de Nova
Bassas da India
Europa
Îles Éparses

Terres australes et antarctiques françaises
ZEE : 2 070 343 km²

Archipel Crozet

Îles Amsterdam et Saint-Paul

Îles Kerguelen

Clipperton
ZEE : 438 048 km²

Wallis et Futuna
ZEE : 263 422 km²
12 000 hab.

FIDJI

Nouvelle-Calédonie
ZEE : 1 457 032 km²
256 000 hab.

NOUVELLE ZÉLANDE

Polynésie française
ZEE : 4 852 122 km²
270 500 hab.

Îles Marquises
Archipel des Tuamotu
Îles de la Société
Îles Gambier
Îles Australes

200 000 français expatriés en Indo-Pacifique

● - de 3 000 ● 3 000 à 10 000 ● 10 000 à 30 000 ● + de 30 000

⊙ Zone économique exclusive (ZEE) française

Terre Adélie

Les défis sécuritaires majeurs en Indo-Pacifique

La Revue stratégique de 2017 insiste sur la rapidité et l'intensité de l'évolution des menaces identifiées par le Livre Blanc de 2013, comme le terrorisme, le retour inquiétant des logiques de compétition et de puissance, l'affaiblissement de la règle de droit et du multilatéralisme, ainsi que l'accroissement des défis non-conventionnels.

Les programmes nucléaire et balistique de la Corée du Nord menacent non seulement la sécurité en Asie du Nord-Est, mais aussi l'ordre international et l'architecture de non-prolifération.

En mer de Chine méridionale, les travaux de poldérisation à grande échelle et la militarisation des archipels contestés ont modifié le statu quo et augmenté les tensions. Les conséquences potentielles de cette crise vont bien au-delà de la région, celle-ci étant un carrefour stratégique par lequel transite un tiers du commerce mondial. Cette situation témoigne de la remise en cause de l'ordre multilatéral au profit de politiques d'affirmation de puissance qui menacent la stabilité de la région.

Le terrorisme constitue un autre défi. La fin de Daech ne signifie pas la fin de cette menace globale du fait de la problématique du retour des combattants étrangers et de l'expansion du phénomène terroriste à de nouvelles régions comme l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Les progrès scientifiques et technologiques sont porteurs d'ouvertures, mais aussi de risques nouveaux. L'accès aux ressources sous-marines profondes, l'extension des capacités de projection de puissance et, parallèlement, de déni d'accès, ainsi que la centralité du cyberspace et des équipements satellitaires sont susceptibles d'attiser les rivalités interétatiques sur l'ensemble de l'Indo-Pacifique.

Face à ces défis, la France développe un maillage de partenariats de nature stratégique dans la région Indo-Pacifique avec l'Inde, l'Australie, le Japon, la Malaisie, Singapour, la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et le Vietnam.

Pour maîtriser ces risques et tensions, la France souhaite contribuer à la mise en place d'une architecture de sécurité régionale. Déjà active dans plusieurs enceintes de dialogue multilatéral en Indo-Pacifique, elle a entamé une démarche de rapprochement de l'ADMM+, enceinte réunissant les ministres de la défense de l'ASEAN et des pays « Plus » partenaires.

En se rapprochant de l'ADMM+, la France apporterait son expérience de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, son savoir-faire opérationnel et une contribution essentielle à la constitution d'un espace de paix et de sécurité, fondé sur le respect du droit international, dans l'ensemble de l'Indo-Pacifique.

Un engagement sécuritaire à tous niveaux

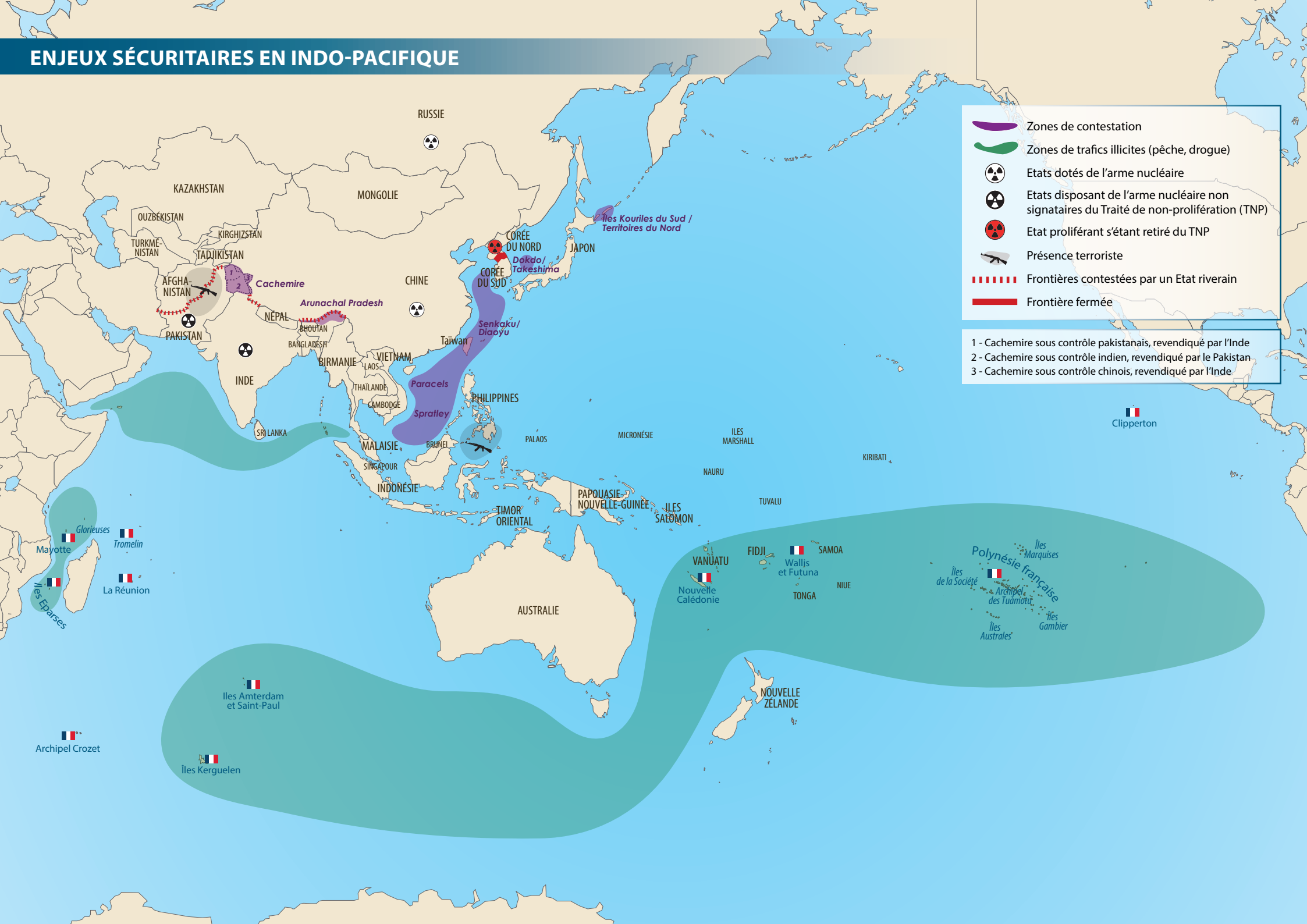
Sur le **dossier nord-coréen**, la France joue un rôle moteur dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Union européenne. Elle œuvre à l'application pleine et effective des mesures restrictives mises en place contre le régime pour le contraindre à cesser ses programmes proliférants et à revenir à la table des négociations.

La France soutient l'application stricte de la Convention des Nations unies sur le **droit de la mer**. Puissance maritime civile et militaire de premier rang, elle exerce régulièrement son droit de circulation maritime et aérienne partout où elle l'estime nécessaire, notamment dans la région Indo-Pacifique.

Les forces armées françaises de l'espace Indo-Pacifique jouent un rôle actif dans les opérations de **lutte contre les trafics illégaux** (drogue, pêche illicite, etc.).

En matière de **lutte contre le réchauffement climatique**, la France a très largement œuvré à la conclusion de l'Accord de Paris en 2016. Dans le domaine de la défense, elle a organisé en amont de la COP21 la première conférence internationale « Climat et défense : quels enjeux ? ».

ENJEUX SÉCURITAIRES EN INDO-PACIFIQUE



- Zones de contestation
- Zones de trafics illicites (pêche, drogue)
- Etats dotés de l'arme nucléaire
- Etats disposant de l'arme nucléaire non signataires du Traité de non-prolifération (TNP)
- Etat proliférant s'étant retiré du TNP
- Présence terroriste
- Frontières contestées par un Etat riverain
- Frontière fermée

- 1 - Cachemire sous contrôle pakistanais, revendiqué par l'Inde
- 2 - Cachemire sous contrôle indien, revendiqué par le Pakistan
- 3 - Cachemire sous contrôle chinois, revendiqué par l'Inde

Une présence militaire française significative

La présence militaire de la France dans l'Indo-Pacifique est adaptée aux besoins de défense et de sécurité. En permanence, 7 000 militaires sont déployés dans l'ensemble de la zone : 4 100 en océan Indien, 2 900 dans le Pacifique. Selon les périodes, viennent s'y ajouter environ 700 marins en déploiement.

Ces forces veillent à la protection et à la sécurité des territoires français ainsi qu'au contrôle des zones économiques exclusives. Elles participent aux opérations de secours aux populations, à la lutte contre les trafics, aux missions de l'action de l'État en mer (AEM) et aux activités de coopération de défense dans tous les domaines.

Dans le nord de l'océan Indien, les forces de présence aux Émirats Arabes Unis (FFEAU) et à Djibouti (FFDj) disposent en permanence de 6 avions de combat omnirôles Rafale (EAU), 4 avions de combat Mirage-2000 (Djibouti), 8 hélicoptères et 1 avion de transport tactique.

Dans la zone sud de l'océan Indien, les forces de souveraineté (FAZSOI), réparties entre les îles de La Réunion et de Mayotte, s'appuient sur 2 frégates de surveillance dotées chacune d'un hélicoptère, 1 bâtiment multi-missions, 2 patrouilleurs (dont 1 polaire) et 2 avions de transport tactique.

Dans le Pacifique, les forces de souveraineté en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF) ont à leur disposition 2 frégates de surveillance dotées chacune d'un hélicoptère, 3 patrouilleurs, 2 bâtiments multi-missions, 5 avions de surveillance maritime, 4 avions de transport tactique et 5 hélicoptères.

La France entretient par ailleurs un réseau dense de 18 attachés de défense résidents et non-résidents, accrédités dans 33 pays d'Asie et d'Océanie, qui, avec le concours d'attachés de défense adjoints, d'attachés « armement », de coopérants militaires permanents et d'un officier de liaison auprès de l'U.S. PACOM, développent la coopération bilatérale dans tous les domaines relatifs à la défense.

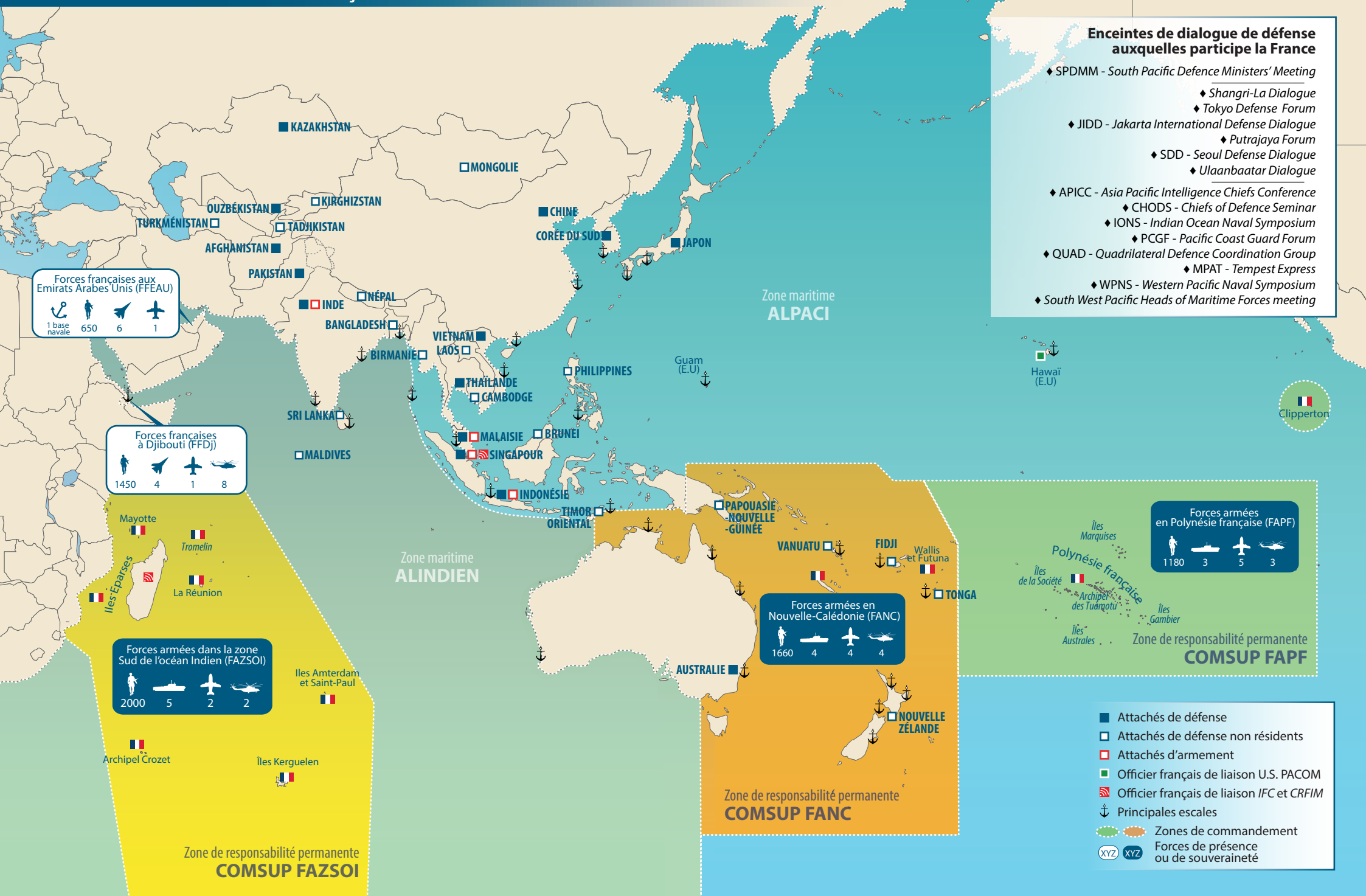
Un officier de marine français est inséré dans l'*Information Fusion Centre* (IFC), centre singapourien à vocation régionale dédié à la surveillance des voies maritimes en Asie. Il occupe également la fonction d'officier de liaison auprès du *Regional Humanitarian Assistance and Disaster Relief Coordination Center*, dont l'objectif est de traiter le volet militaire des opérations d'assistance.

Pour optimiser sa présence dans cet immense espace, la France s'appuie sur des commandements régionaux interarmées :

- **COMSUP FAZSOI** : Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.
- **COMSUP FANC** : Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle Calédonie.
- **COMSUP FAPF/ALPACI** : Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française et commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique.
- **COMSUP FFEAU/ALINDIEN** : Commandant supérieur des forces françaises aux Émirats Arabes Unis et commandant de la zone maritime de l'océan Indien.

Les zones de responsabilités (ZRP) sont précisées sur la carte ci-contre.

LA PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE EN INDO-PACIFIQUE



Enceintes de dialogue de défense auxquelles participe la France

- ◆ SPDMM - South Pacific Defence Ministers' Meeting
 - ◆ Shangri-La Dialogue
 - ◆ Tokyo Defense Forum
- ◆ JIDD - Jakarta International Defense Dialogue
 - ◆ Putrajaya Forum
 - ◆ SDD - Seoul Defense Dialogue
 - ◆ Ulaanbaatar Dialogue
- ◆ APICC - Asia Pacific Intelligence Chiefs Conference
 - ◆ CHODS - Chiefs of Defence Seminar
 - ◆ IONS - Indian Ocean Naval Symposium
 - ◆ PCGF - Pacific Coast Guard Forum
- ◆ QUAD - Quadrilateral Defence Coordination Group
 - ◆ MPAT - Tempest Express
 - ◆ WPNS - Western Pacific Naval Symposium
- ◆ South West Pacific Heads of Maritime Forces meeting

Zone maritime ALPACI

Zone maritime ALINDIEN

Zone de responsabilité permanente COMSUP FANC

Zone de responsabilité permanente COMSUP FAPF

Zone de responsabilité permanente COMSUP FAZSOI

La sécurité maritime : un enjeu global

La France possède la deuxième zone économique exclusive au monde (11 millions de km²) après celle des États-Unis, pour l'essentiel située dans le Pacifique (67 %) et dans l'océan Indien (26 %).

Présente sur l'ensemble des océans, elle doit faire face à des enjeux croissants pour y exercer sa souveraineté et assurer la surveillance de son domaine maritime, contrôler les activités qui s'y déroulent et les protéger durablement au service de l'économie bleue. Dans un contexte géostratégique tendu, la sûreté de nos espaces et, plus largement, la sûreté de la haute mer constituent un défi majeur face à de nombreuses menaces et activités illicites : piraterie, terrorisme, trafics de tous ordres, pêche illégale, attaques informatiques, pollution...

La sécurisation des mers et des océans implique la coopération croissante des États et des organisations régionales, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. C'est dans ce contexte que l'Union européenne a adopté, en 2014, une stratégie de sûreté maritime, que la France a décliné sur le plan national en 2015.

L'immensité des espaces maritimes de l'Indo-Pacifique représente un défi spécifique à la région, qui conduit la France à porter un effort particulier pour la mise en place d'un réseau de surveillance maritime centré sur la

coopération multilatérale et l'optimisation des moyens.

Le partage de l'information entre les acteurs sécuritaires régionaux est essentiel pour assurer la sécurité d'un espace qui ne peut se concevoir que dans sa globalité. Ainsi, la France entretient une coopération exemplaire avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique Sud, en liaison avec les États-Unis au travers du dispositif QUAD (*Quadrilateral Defense Coordination Group*).

Elle dispose d'un officier de liaison au sein de l'*Information Fusion Centre* (IFC), centre singapourien à vocation régionale dédié à la surveillance des voies maritimes en Asie, et appuie le Centre régional de fusion d'informations maritimes (CRFIM), implanté à Madagascar, qui établit la connaissance de la situation maritime sur la partie occidentale de l'océan Indien, du canal de Suez au cap de Bonne Espérance. La France et l'Inde ont initié en 2016 un dialogue spécifique dédié aux questions maritimes et les deux chefs d'État ont signé en mars 2018 une déclaration commune sur l'océan Indien illustrant leur approche globale sur l'Indo-Pacifique.

Puissance spatiale, océanique et aérienne, pourvue de moyens de recueil de renseignements de premier rang et de plateformes de projection de forces significatives, la France est en mesure de contribuer à la sécurité internationale sous tous ses aspects, aux côtés de ses alliés et partenaires, notamment européens, comme au travers de sa participation régulière à l'opération de lutte contre la piraterie Atalante.

L'Action de l'État en mer

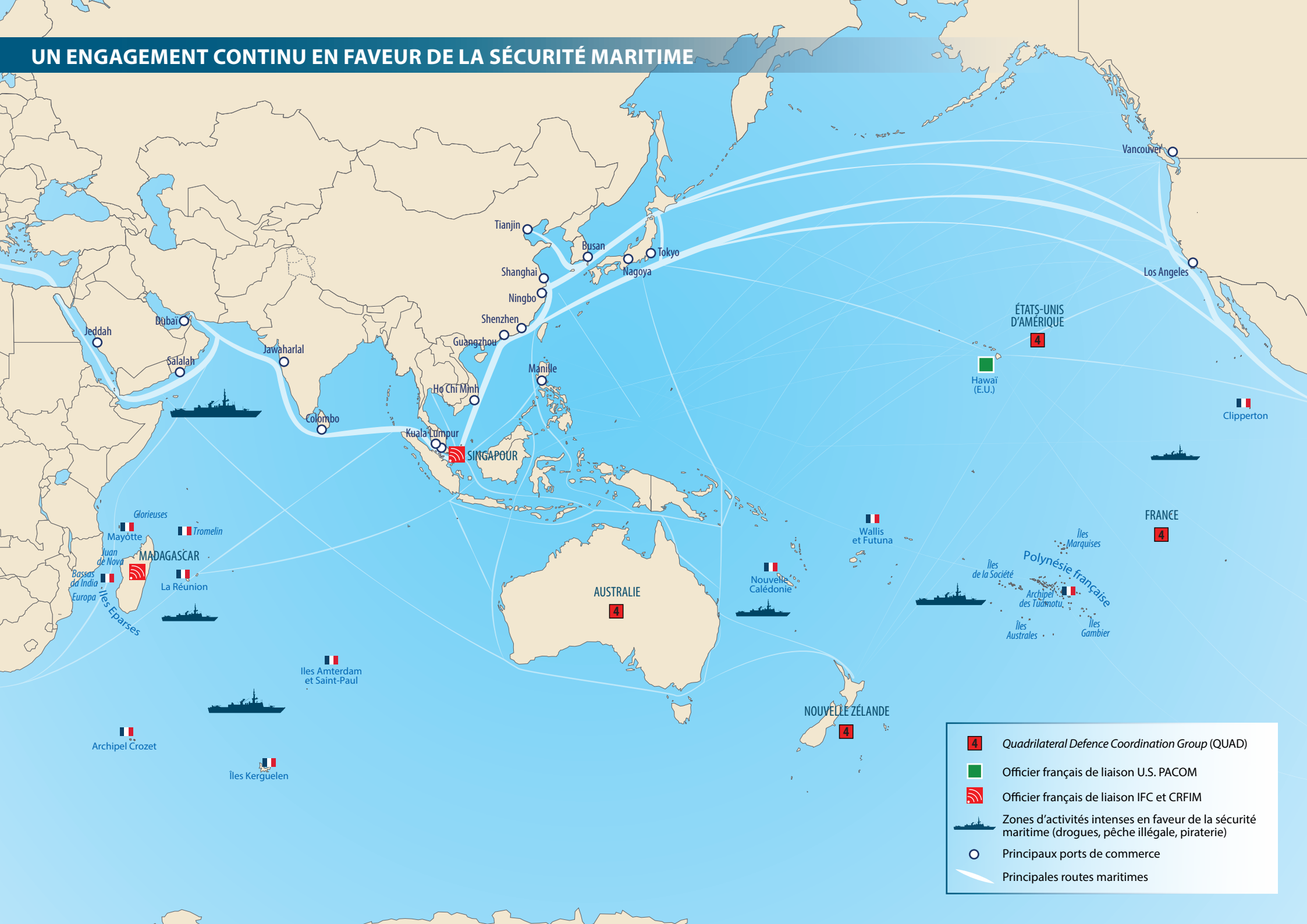
L'Action de l'État en mer est une organisation administrative et opérationnelle visant à **garantir les intérêts de l'État en mer** tout en optimisant l'action coordonnée de sa Marine, de sa Police nationale, de la Gendarmerie, de ses Douanes et de la sécurité civile.

Chaque administration est responsable de l'exécution de ses activités propres, mais participe aux autres à la demande du **Préfet maritime en charge de la coordination**. La France a trois préfetures maritimes en métropole, et cinq commandants responsables postés en outre-mer.

L'action de l'État en mer recouvre une **large diversité de missions d'intérêt public**, dont la protection des droits souverains et des intérêts de la nation, la sûreté maritime, le maintien de l'ordre public en mer, le contrôle des pêches, la lutte contre les activités illicites et la protection de l'environnement.

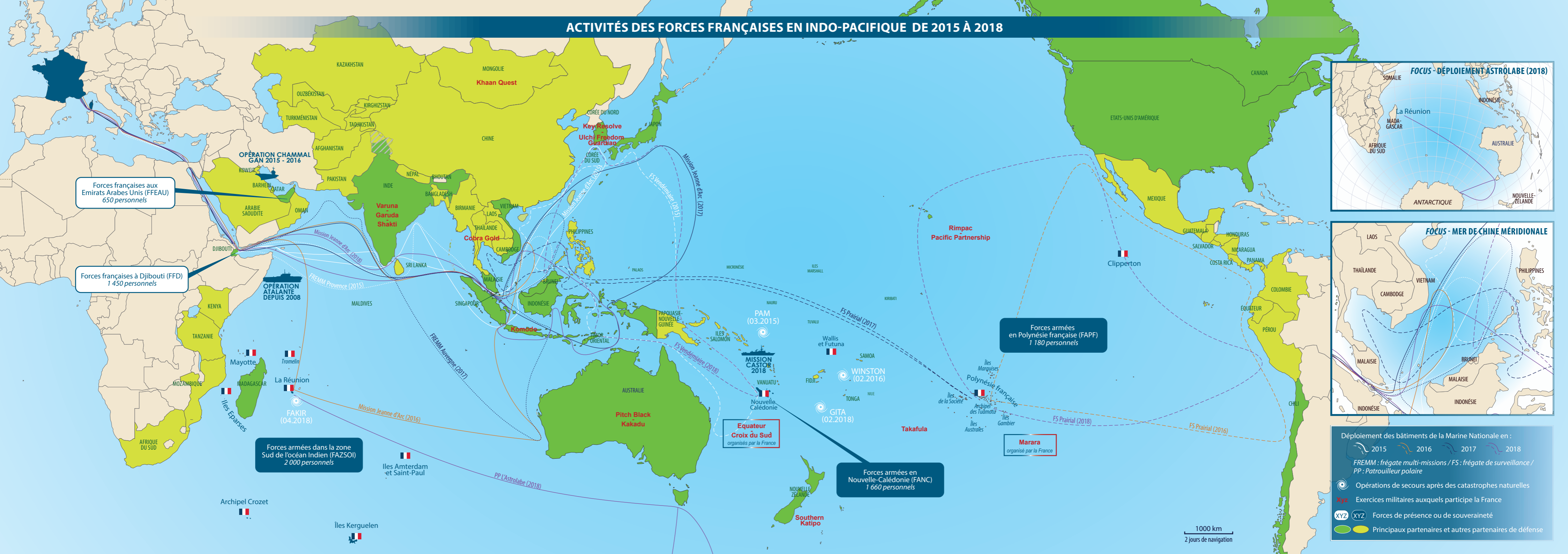
Compte tenu de ses caractéristiques uniques, **la Marine nationale prend une part majeure au contrôle des espaces de haute mer**, dans ses trois dimensions, sous et sur la mer, et dans les airs. Elle mène principalement une action de lutte contre les trafics illicites, en coopération avec les États engagés dans ce combat mondial.

UN ENGAGEMENT CONTINU EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ MARITIME



	Quadrilateral Defence Coordination Group (QUAD)
	Officier français de liaison U.S. PACOM
	Officier français de liaison IFC et CRFIM
	Zones d'activités intenses en faveur de la sécurité maritime (drogues, pêche illégale, piraterie)
	Principaux ports de commerce
	Principales routes maritimes

ACTIVITÉS DES FORCES FRANÇAISES EN INDO-PACIFIQUE DE 2015 À 2018



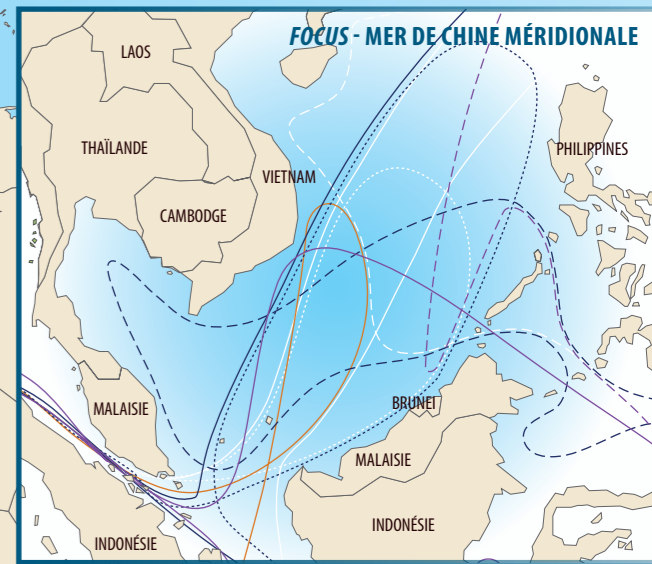
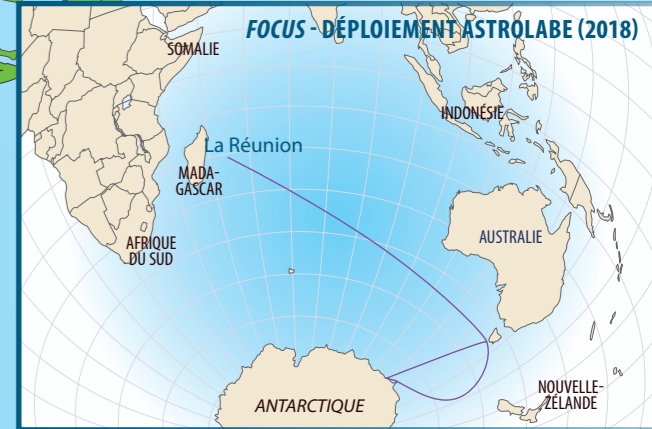
Forces françaises aux Emirats Arabes Unis (FFEAU)
650 personnels

Forces françaises à Djibouti (FFD)
1 450 personnels

Forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien (FAZSO)
2 000 personnels

Forces armées en Polynésie française (FAPF)
1 180 personnels

Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC)
1 660 personnels



Déploiement des bâtiments de la Marine Nationale en :

- 2015 (orange line)
- 2016 (red line)
- 2017 (blue line)
- 2018 (purple line)

FREMM : frégate multi-missions / FS : frégate de surveillance / PP : Patrouilleur polaire

- 🌀 Opérations de secours après des catastrophes naturelles
- XYZ Exercices militaires auxquels participe la France
- XYZ Forces de présence ou de souveraineté
- 🟢 Principaux partenaires et autres partenaires de défense

1000 km
2 jours de navigation

La sécurité environnementale : une responsabilité collective

Les sécheresses, les crues et la montée des eaux, l'érosion des coraux ne sont pas que des événements naturels. Ce sont aussi des événements militaires. Ils redessinent les cartes, créent des tensions, déplacent des populations.

L'augmentation en fréquence et en intensité des phénomènes climatiques extrêmes, la diminution des ressources halieutiques et le stress hydrique altèrent la résilience des Etats, génèrent de nouveaux trafics illicites et induisent des risques sanitaires à grande échelle. En engendrant de nouvelles failles, ils amènent de nouveaux conflits. La zone Indo-Pacifique est particulièrement concernée.

Dans son discours prononcé à la conférence de Munich sur la sécurité, en février 2018, la ministre des Armées, Mme Florence Parly, a annoncé que la France s'investirait dans « un secteur entier d'anticipation environnementale », qui devrait être « un guide de prudence et un guide d'action ».

La France joue un rôle pionnier dans l'intégration stratégique du lien défense-environnement après avoir organisé, en 2015, la première conférence internationale de niveau ministériel sur les conséquences sécuritaires et de défense du changement climatique, puis œuvré à la conclusion de l'Accord de Paris (22 avril 2016). Le ministère français des Armées s'est

doté en novembre 2016 d'un observatoire géopolitique des enjeux des changements climatiques en termes de sécurité et de défense. Celui-ci assure en particulier le pilotage d'une étude coordonnée des Etats se réunissant dans le cadre de la réunion des ministres de la défense du Pacifique Sud (SPDMM) et consistant à étudier l'impact du changement climatique sur la coopération régionale de défense.

Les conclusions de cette étude seront directement exploitées pour optimiser l'application de l'accord FRANZ, signé en 1992 par l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande afin de coordonner l'aide civile et militaire apportée aux États insulaires du Pacifique victimes de catastrophes naturelles. L'activation plus fréquente de ce mécanisme illustre la pression croissante sur les forces armées.

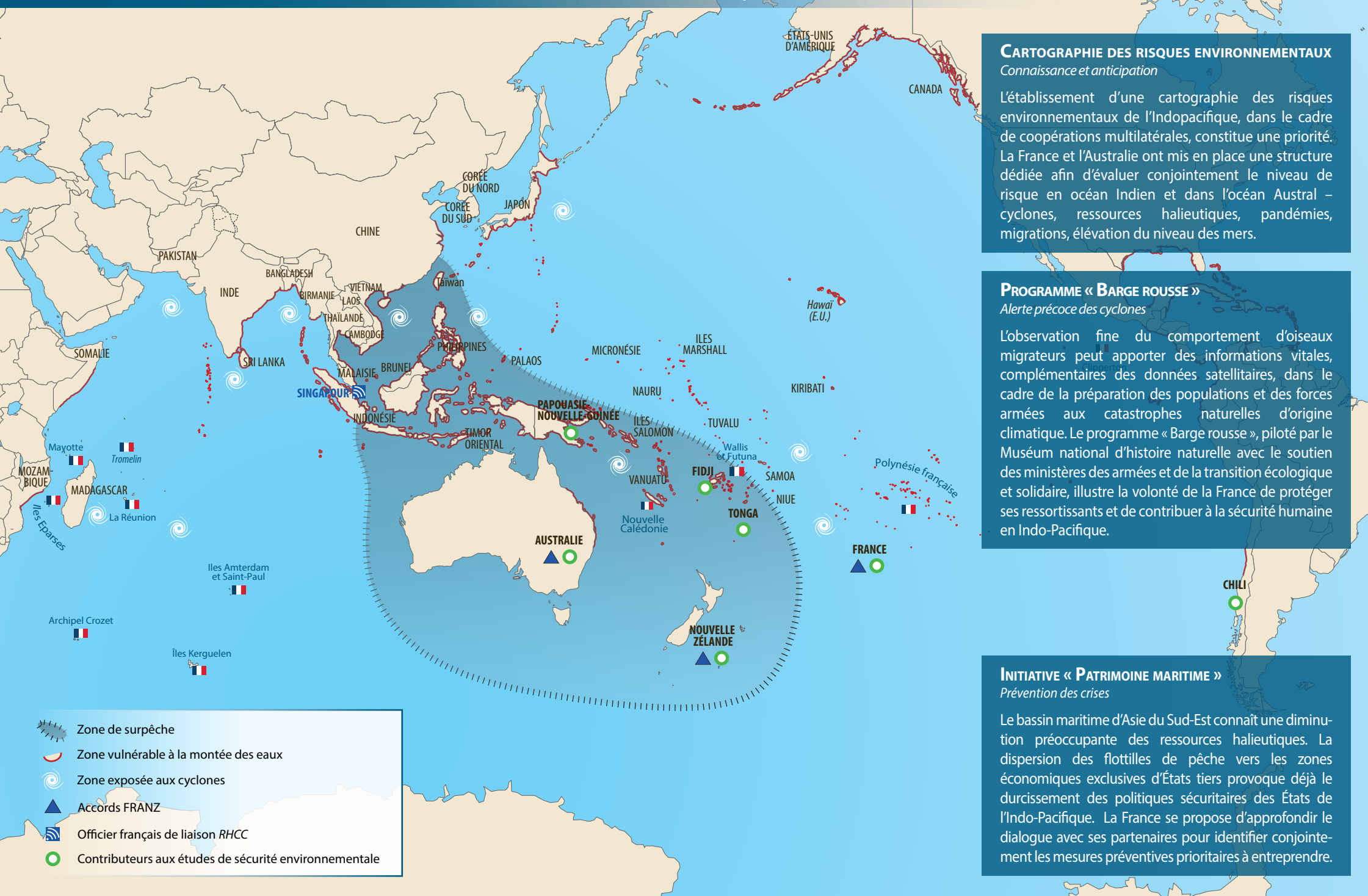
Cette pression accrue s'exerce aussi dans le domaine de la surveillance des espaces maritimes. Membre du QUAD (*Quadrilateral Defence Coordination Group*) – avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande –, dont l'objectif est de coordonner l'effort de sécurité dans le Pacifique, la France accompagne les États insulaires vers une gestion saine et durable de leurs ressources naturelles, notamment halieutiques. L'augmentation constante, et problématique, de la surpêche dans le Pacifique Sud a de fortes chances de s'étendre dans le sud de l'océan Indien puis dans l'océan Austral, au large de l'Antarctique.

La France est en mesure d'effectuer une analyse continue intégrant des problématiques de surveillance maritime et de veille sécuritaire environnementale, grâce à son officier de liaison à Singapour inséré dans l'*Information Fusion Centre* et le *Regional Humanitarian Assistance and Disaster Relief Coordination Centre*.

Pour mettre en œuvre une politique pragmatique et durablement efficace d'anticipation sécuritaire environnementale, la France privilégie trois axes : l'analyse fine des risques environnementaux, le soutien à des programmes scientifiques ciblés et l'organisation de séminaires régionaux de sensibilisation et de mobilisation. Ces axes ouvrent de nouveaux champs de coopération avec les États de l'Indo-Pacifique.

La France souhaite prioritairement dialoguer avec les acteurs concernés par le développement durable et la sécurité en Asie du Sud-Est, qu'elle considère comme un centre de gravité économique, écologique et sécuritaire pour l'ensemble de l'Indo-Pacifique. A cette fin, elle a organisé en 2017 deux conférences, au Vietnam et en Indonésie, et poursuivra cette démarche dans d'autres pays de l'ASEAN.

LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE EN INDO-PACIFIQUE



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
Connaissance et anticipation

L'établissement d'une cartographie des risques environnementaux de l'Indopacifique, dans le cadre de coopérations multilatérales, constitue une priorité. La France et l'Australie ont mis en place une structure dédiée afin d'évaluer conjointement le niveau de risque en océan Indien et dans l'océan Austral – cyclones, ressources halieutiques, pandémies, migrations, élévation du niveau des mers.

PROGRAMME « BARGE ROUSSE »
Alerte précoce des cyclones

L'observation fine du comportement d'oiseaux migrateurs peut apporter des informations vitales, complémentaires des données satellitaires, dans le cadre de la préparation des populations et des forces armées aux catastrophes naturelles d'origine climatique. Le programme « Barge rousse », piloté par le Muséum national d'histoire naturelle avec le soutien des ministères des armées et de la transition écologique et solidaire, illustre la volonté de la France de protéger ses ressortissants et de contribuer à la sécurité humaine en Indo-Pacifique.

INITIATIVE « PATRIMOINE MARITIME »
Prévention des crises

Le bassin maritime d'Asie du Sud-Est connaît une diminution préoccupante des ressources halieutiques. La dispersion des flottilles de pêche vers les zones économiques exclusives d'États tiers provoque déjà le durcissement des politiques sécuritaires des États de l'Indo-Pacifique. La France se propose d'approfondir le dialogue avec ses partenaires pour identifier conjointement les mesures préventives prioritaires à entreprendre.

- Zone de surpêche
- Zone vulnérable à la montée des eaux
- Zone exposée aux cyclones
- Accords FRANZ
- Officier français de liaison RHCC
- Contributeurs aux études de sécurité environnementale

Les espaces communs : une mise à l'épreuve du multilatéralisme

L'accès aux espaces stratégiques communs fait l'objet d'une compétition interétatique dont l'intensité croît. L'insuffisance de régulation dans certains domaines (spatial, cyber) ou la remise en questions de règles établies dans d'autres (espaces maritimes, aériens et polaires) appellent un renforcement du dialogue multilatéral pour garantir la stabilité.

Certains dispositifs fondamentaux de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ne sont pas respectés dans les mers de Chine. Une mobilisation internationale est nécessaire pour les défendre, sous peine d'un affaiblissement généralisé du droit de la mer, qui conduira à une hausse des tensions interétatiques.

La liberté de circulation, civile comme militaire, concerne également les espaces aériens. Avec les espaces maritimes, ils représentent toutefois une dimension exploitée de façon croissante pour conduire des trafics illicites et susceptibles de soutenir le terrorisme. Une réduction de la confiance entre États favoriserait ces phénomènes.

La région démilitarisée de l'Antarctique se caractérise par son statut de « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ». Celui-ci est remis en question par certaines puissances, qui convoitent les matières premières de ce continent ainsi que les ressources ha-

lieutiques et minières de l'océan Austral. La difficulté à mettre en place des aires marines protégées étendues dans le cadre du système du Traité sur l'Antarctique illustre la nécessité d'une vigilance accrue pour que l'Antarctique et ses approches maritimes ne deviennent pas une zone de compétition.

Dans le domaine spatial, la multiplication des acteurs étatiques et privés banalise l'accès à l'espace exo-atmosphérique, augmente le risque proliférant et intensifie la concurrence industrielle, accélérant la compétition entre États.

Dans le cyberspace, la fréquence, l'ampleur et la sophistication technologique des actes malveillants augmentent. Certains États en soutiennent les auteurs, au point d'approcher du seuil de l'emploi de la force ou de l'agression armée, susceptibles d'engendrer des dommages conséquents.

La détention, le croisement et l'exploitation des informations numériques sont au cœur des enjeux de la lutte antiterroriste comme de cybersécurité, de protection des données personnelles, d'attribution et de réponse aux cyberattaques.

Face aux nouveaux défis globaux, la France continuera à s'investir pleinement au profit d'une vision des rapports de force et de puissance régulés par le droit, autour de la clé de voûte que constitue la Charte des Nations unies.

L'affirmation d'une nouvelle ambition pour la France dans la cybergdéfense

La Revue stratégique cybergdéfense de 2018 développe un dispositif national de protection et de défense informatique robuste, qui poursuit plusieurs objectifs :

Une meilleure intégration de nos moyens de défense cybernétique, qui s'appuie sur une meilleure coordination des différents services concernés.

Un durcissement de nos dispositifs de cyberprotection et le renforcement de la résilience des réseaux de l'État et des opérateurs d'importance vitale et de services essentiels.

Une régulation du cyberspace, via le respect et la mise en œuvre du droit international existant et des normes de comportement agréées.

Un renforcement de nos coopérations techniques, organiques et opérationnelles avec nos alliés et partenaires, notamment au sein de l'Union européenne et de l'OTAN.

L'Astrolabe, un patrouilleur austral au service du système du Traité sur l'Antarctique



© Marine Nationale

178 ans après l'expédition du capitaine de vaisseau Dumont d'Urville, le premier homme à avoir posé le pied en Antarctique (20 janvier 1840), la marine nationale est de retour en Terre Adélie.

Le voyage inaugural de L'Astrolabe, en novembre 2017, a marqué la réouverture du domaine de

la navigation dans les glaces, venant compléter le spectre de compétences des armées françaises, dans le strict respect du cadre fixé par le système du Traité sur l'Antarctique.

Ce patrouilleur austral est le fruit d'un partenariat conclu entre la marine nationale, l'administration des Terres australes et

antarctiques françaises (TAAF) et l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV). Sa mission consiste à assurer le soutien logistique par voie maritime des bases scientifiques de Dumont d'Urville et de Concordia (base franco-italienne), dont la gestion fonctionnelle et la conduite des programmes de recherche sont assurées par l'IPEV (conjointement avec le *Programma Nazionale Di Ricerca in Antartiche* à Concordia).

La préservation du statut international de l'Antarctique et de l'océan Austral, « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science », figure au rang des priorités de la France.

Projection de puissance navale et aérienne

La liberté de navigation et de survol constitue un principe fondamental des relations internationales, garanti par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Il est indispensable à la crédibilité des décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations unies, chaque fois que des moyens militaires doivent être mis en œuvre pour les faire respecter. Il participe également de l'autonomie stratégique des Etats, bénéfique au maintien d'un ordre international fondé sur le droit.



© EMA/Armée de l'air

La France dispose de capacités de projection de puissance dont seul un nombre limité d'Etats peut se prévaloir. Le groupe aéronaval constitué autour du porte-avions Charles de Gaulle peut se déployer sur toutes les mers du globe, pour de longues périodes et en embarquant des

avions de chasse Rafale navalisés ainsi que des avions de surveillance et de commandement Hawkeye. L'interopérabilité avec l'armée de l'air française (Rafale, avions de transport stratégique A400M, avions ravitailleurs A330-MRTT...) et avec les forces alliées américaines de l'Indopacifique est totale, assurée notamment par des systèmes satellitaires stratégiques, mis en œuvre dans le cadre des règles internationales encadrant l'espace exo-atmosphérique.

La France est particulièrement attachée au respect du principe de gestion des espaces communs par le droit et le dialogue.



© Marine Nationale

Des partenariats structurants en matière d'équipements de défense

Sixième puissance économique mondiale, la France bénéficie d'un outil militaire complet et indépendant. Elle dispose de capacités de conception et de fabrication autonomes des outils de sa dissuasion nucléaire, de satellites, d'avions de combat, de sous-marins, de navires, de chars et véhicules de combat, de missiles de toutes catégories et de l'ensemble des équipements contribuant au C4ISR (*Computerized Command, Control, Communication, Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*).

Cette capacité, unique en Europe, s'appuie sur un outil industriel solide et innovant : la base industrielle et technologique de défense française est constituée d'une dizaine de grands groupes de taille mondiale et de près de 4 000 petites et moyennes entreprises. Le maintien de la vitalité de cet écosystème est un enjeu de souveraineté.

Garantir l'approvisionnement et le maintien en condition opérationnelle des équipements des armées, en particulier ceux concourant à la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, conditionne la liberté d'action de la France et, à ce titre, constitue un pilier de son autonomie stratégique, comme l'a réaffirmé la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale.

La politique générale de la France dans le domaine de l'armement se caractérise par son expérience et son ouverture en matière de coopération industrielle, de transferts de technologies et de savoir-faire ainsi que par l'accompagnement qu'elle fournit, dans la durée, dans les secteurs de la formation et du soutien logistique.

Quatrième exportateur mondial d'équipements de défense, la France s'attache à contribuer au renforcement et à la modernisation des capacités des forces des pays alliés et partenaires. En Indo-Pacifique, l'Australie, l'Inde, la Malaisie et Singapour constituent ses principaux partenaires. La France entretient également des relations en la matière avec la plupart des États de l'Indo-Pacifique et participe régulièrement aux salons d'armement dans la région.

En renforçant ses partenariats, la France traduit de façon concrète sa politique de coopération dans le domaine militaire, volet clé de sa politique étrangère. La dynamique engagée permet également de capitaliser sur des communautés d'équipement pour développer l'interopérabilité et envisager des opérations conjointes.

La France applique par ailleurs une politique très stricte de contrôle des exportations, conforme à ses engagements internationaux et fondée sur des principes de transparence, de protection des droits humains, de sécurité de ses propres forces et de stabilité internationale.

Un accompagnement capacitaire de long terme

L'établissement d'une relation de confiance entre la France et ses partenaires constitue un préalable nécessaire aux contrats d'armement qui engagent les parties sur une longue durée et impliquent pour l'importateur un investissement budgétaire, technique et humain souvent élevé.

L'objectif recherché est de créer un lien étroit, destiné à s'inscrire dans la durée afin de créer des conditions favorables à la conclusion d'accords commerciaux structurants pour la relation bilatérale. Les contrats passés avec l'Inde et l'Australie ainsi que ceux passés avec la Malaisie et Singapour illustrent cette démarche.

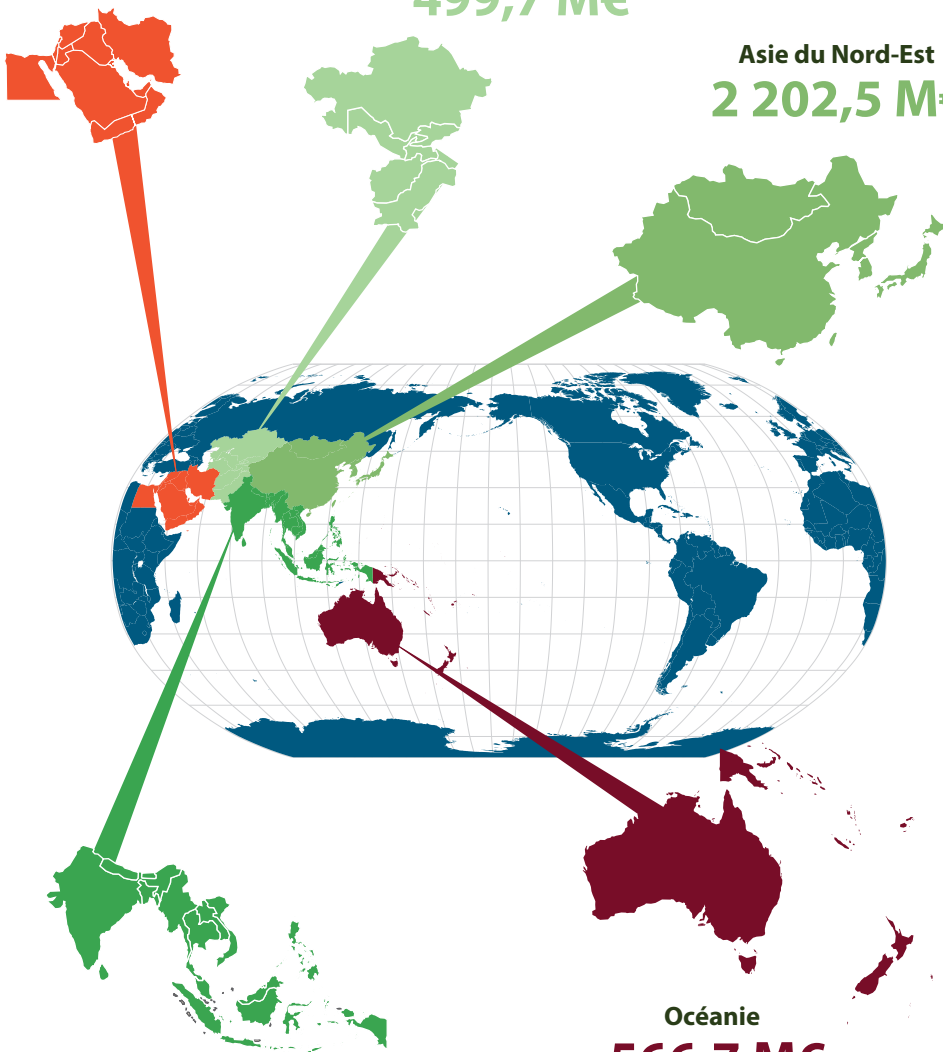
Cet engagement s'accompagne du développement d'un dialogue politique de long terme.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRISES DE COMMANDE 2012-2016

Proche et Moyen-Orient
24 091,2 M€

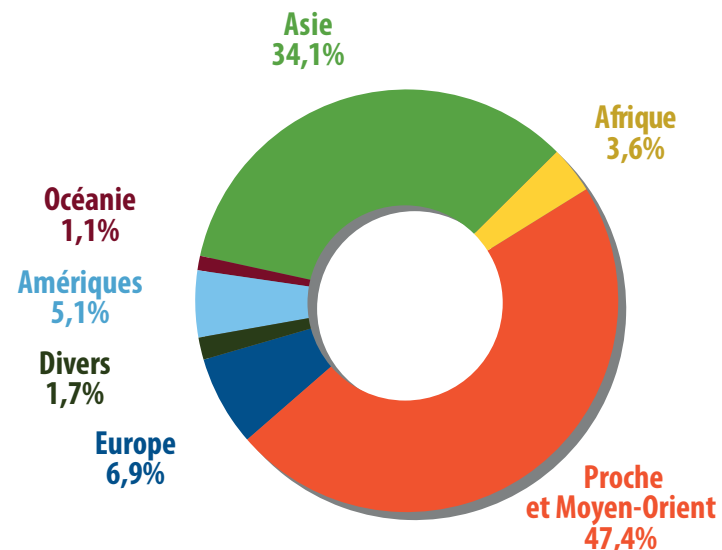
Asie centrale
499,7 M€

Asie du Nord-Est
2 202,5 M€

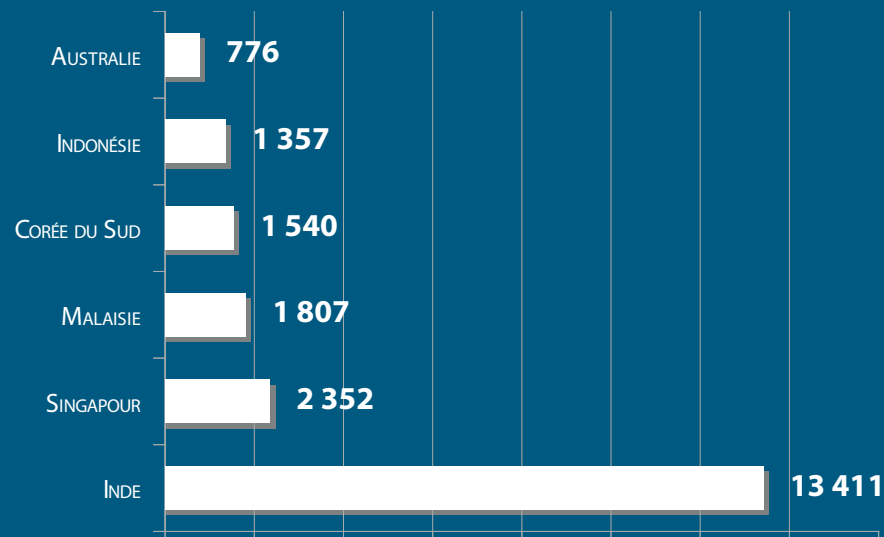


Asie du Sud
10 473,4 M€

Océanie
566,7 M€



PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA FRANCE EN INDO-PACIFIQUE EN MATIÈRE D'ARMEMENT en millions d'euros (2008-2017)





© Cindy LUU / Marine nationale



© Nicolas FERNANDEZ / Marine nationale



© Véronique BESNARD



© Olivier RAUFENEL / Armée de l'air



© Cindy MORET / Marine nationale



© Bilal NC





Comité éditorial

Direction générale des relations internationales et de la stratégie

Philippe Errera (directeur général)

Capitaine de frégate Jérôme Chardon (chef du bureau Asie-Pacifique)

Mariam Pontoni (chargée de mission Asie-Pacifique), Lucie Lelyon (conception graphique)

DICoD

Capitaine de frégate Jérôme Baroë (chef du bureau des éditions)

Jean-François Munier (chef de fabrication)

Couverture : Jean-Charles Mougeot

www.defense.gouv.fr